

<https://pelerinagesdefrance.fr/Marche-pour-la-vie-et-le-respect-du-droit-a-l-objection-de-conscience>



# Marche pour la vie et le respect du droit à l'objection de conscience

- Pèlerinages en Eglise -



Date de mise en ligne : lundi 7 janvier 2019

---

Copyright © Pèlerinages de France - Tous droits réservés

---

# Marche pour la vie à Paris Le 20 janvier 2019 Pour le respect du droit à l'objection de conscience

La Marche pour la vie, qui se déroulera à Paris le 20 janvier 2019, n'est pas véritablement un pèlerinage, mais on peut tout à fait y participer en priant et marchant, comme on le fait durant un pèlerinage. Compte tenu aussi de la nécessité impérieuse de défendre le respect le plus strict du droit à l'objection de conscience, notamment pour les professionnels de santé, je participerai à cette Marche et j'encourage tous les catholiques, pratiquants ou non, à s'y joindre.

Nous devons réaffirmer notre droit de vivre dans une démocratie authentique et rejeter les tentatives actuelles du pouvoir en place d'attenter aux libertés fondamentales. Avec le pape François, encourageons les participants à « témoigner sans se lasser des valeurs inaliénables de la dignité humaine et de la vie ».

Guy Barrey

Directeur du site Pèlerinages de France

« Au mois de septembre 2018, Laurence Rossignol a déposé devant le Sénat, une proposition de loi visant à supprimer le droit pour les professionnels de santé, médecins, sages-femmes, infirmières et auxiliaires médicaux, de refuser de pratiquer ou de participer à une interruption volontaire de grossesse.

Cet acharnement politique contre la clause de conscience révèle le profond malaise qui habite notre pays : malgré les tentatives pour banaliser ce geste, l'avortement nous pose à tous un vrai cas de conscience.

- Aux professionnels de santé d'abord.

Le Dr de Rochambeau, président du SYNGOF, a affirmé il y a quelques semaines que la clause de conscience lui permettait de ne pas pratiquer d'IVG, qu'il juge contraire à sa mission de soignant. Plutôt que d'entendre le trouble médical manifesté par cette déclaration, le gouvernement s'est scandalisé de ce qu'il voit comme une volonté des médecins de contrôler le corps des femmes. Il aurait peut-être fallu l'entendre uniquement comme l'expression d'une prise de conscience médicale de la contradiction entre la pratique de l'avortement et la mission du médecin : retirer une vie d'un côté, soigner de l'autre. Tandis que la clause de conscience des pharmaciens a été abandonnée déjà depuis 2016, que des quotas d'IVG ont été institués dans les hôpitaux comme des critères de bonne conduite, qu'en 2017 une loi sur le délit d'entrave à l'IVG a été adoptée par le Parlement pour contrer les informations sur les alternatives à l'avortement, le gouvernement a pour seule réponse à la détresse de ces médecins, le mépris de leur conscience.

- Mais l'avortement est aussi un cas de conscience pour tous les citoyens

L'annonce d'une grossesse est bien souvent accompagnée d'inquiétude et de difficultés. C'est trop tôt, trop tard, pas le bon père, pas le moment financièrement... alors se pose la question : faut-il aller jusqu'au bout et donner vie à un enfant non désiré ? Le cas de conscience se pose quand le désir et la connaissance du bien à faire sont en contradiction. Le cas de conscience se pose à toutes les femmes qui ne veulent pas de cet enfant, mais qui savent que supprimer sa vie n'est un bien ni pour lui, ni pour elle. Il se pose à tous les pères qui ne savent comment accepter ce nouvel être mais dont le refus suppose d'abandonner la femme enceinte. Il se pose à chaque personne confrontée à cette question dans son travail, auprès de ses amis ou de sa famille : comment accompagner une grossesse difficile quand nous ne sommes pas directement concernés, quand il serait tellement plus simple d'ignorer le problème ?

Face aux multiples situations où nous avons à faire face à la question de l'avortement, la conscience est cette capacité que nous avons à éviter le chemin de l'aveuglement ou de l'indifférence. La conscience est là pour nous rappeler que supprimer une vie n'est jamais la solution, même quand son accueil est difficile.

Face à ces attaques contre l'objection de conscience, nous en appelons à la responsabilité et à la conscience de chacun. Quel monde voulons-nous pour demain ? Quel monde voulons-nous pour les futures mères, pour nos enfants, pour les femmes en difficulté ? Quel monde voulons-nous pour les professionnels sommés de faire un choix que leur conscience réproouve ?

En notre âme et conscience, nous devons refuser la fatalité de l'avortement. Nous voulons reconstruire une société où une grossesse est soutenue, où les maternités difficiles sont accompagnées, où les médecins sont là pour les soigner. Nous voulons une communauté politique où les métiers sont respectés, où le geste médical ne se retourne pas contre la vie de l'enfant à naître. »

### Programme

Contre la marche de la mort, nous vous appelons à marcher pour la vie !

RDV le dimanche 20 janvier 2019 à Paris, Porte Dauphine, à 13h30

### Contact

Courriel : [contact@enmarchepourlavie.fr](mailto:contact@enmarchepourlavie.fr)

### Message du pape François

« Dans un message adressé à ses organisateurs, le pape François « salue cordialement les participants de la Marche pour la vie organisée le dimanche 20 janvier 2019 à Paris ».

Il reprend dans ce message les mots forts du pape à l'audience générale du 10 octobre 2018 en rappelant que : « tout le mal réalisé dans le monde se résume dans le mépris pour la vie ». Le Souverain Pontife encourage les participants à « témoigner sans se lasser des valeurs inaliénables de la dignité humaine et de la vie ».

Cette année, la Marche pour la vie met l'accent sur le respect de l'objection de conscience des professions médicales. Le scandale déclenché il y a quelques semaines par les propos du Docteur de Rochambeau justifiant par la clause de conscience son refus de pratiquer des IVG révèle le profond malaise qui habite notre pays : malgré les tentatives pour banaliser ce geste, l'avortement pose à toute la société civile un vrai cas de conscience.

Elle appelle les français à se tourner résolument vers l'accueil de la vie et à faire valoir leur droit à l'objection de conscience le dimanche 20 janvier à Paris. »

13e édition de la Marche pour la Vie

Le dimanche 20 janvier 2019

Paris, Porte Dauphine, 13h30

(village de la vie ouvert à partir de 12h,  
avec possibilité de restauration)

Avec le soutien du pape et de nombreux évêques

À la suite du Pape François, de nombreux évêques soutiennent la Marche pour la Vie et encouragent les catholiques à témoigner de la valeur intrinsèque de toute vie et du respect de la dignité humaine en rejoignant le rassemblement du 20 Janvier 2019 à Paris (Porte Dauphine, à partir de 13h30). Parmi ceux-ci :

- " Monseigneur Bernard Ginoux, Évêque de Montauban
- " Monseigneur Guy de Kerimel, Évêque de Grenoble-Vienne
- " Monseigneur Xavier Malle, Evêque de Gap-Embrun
- " Monseigneur Dominique Rey, Évêque de Fréjus-Toulon (sera sur place)
- " Monseigneur Thierry Scherrer, Évêque de Laval
- " Monseigneur François Touvet, Évêque de Châlons
- " Monseigneur Marc Aillet, Évêque de Bayonne, Lescar et Oloron
- " Monseigneur Yves Le Saux, Évêque du Mans
- " Monseigneur Dominique Lebrun, Archevêque de Rouen (1er évêque à avoir participé à une Marche pour la vie)
- " Monseigneur Pierre-Antoine Bozo, Évêque de Limoges
- " Monseigneur Jacques Benoit-Gonnin, Évêque de Beauvais, Noyon et Senlis
- " Monseigneur Vincent Dollmann, Archevêque de Cambrai
- " Monseigneur Raymond Centène, Évêque de Vannes
- " Monseigneur Emmanuel Delmas, Évêque d'Angers
- " S. Ém. le cardinal Philippe Barbarin, Archevêque de Lyon
- " Monseigneur Jean-Pierre Cattenoz, Archevêque d'Avignon
- " Monseigneur Michel Aupetit, Archevêque de Paris
- " Monseigneur Jean-Pierre Batut, Évêque de Blois
- " Monseigneur David Macaire, Archevêque de Saint-Pierre et Fort-de-France en Martinique

Sites à consulter

[En marche pour la vie manifeste](#)

Le salon beige